



FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE

Association Loi 1901 agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (agrément Jeunesse et Sports, agrément Jeunesse et Education Populaire), et de l'Environnement

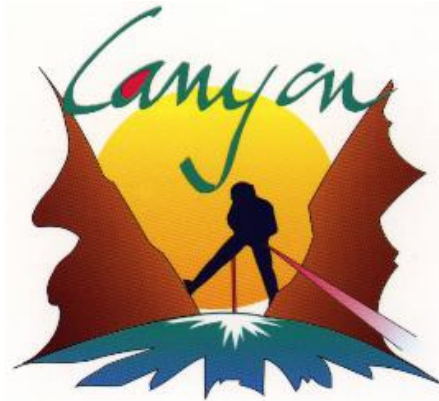
Ecole Française de descente de Canyon

28 Rue Delandine – 69002 LYON

Tél. 04.72.56.35.70

Fax. 04.78.42.15.98

canyon@ffspeleo.fr



CAHIER DES CHARGES STAGIAIRES ET ORGANISATEURS ANNEE 2007

22 Novembre 2007

STAGAIRES

Forme et contenu

	<u>Durée</u>	<u>Type de stage</u>	<u>Objectifs</u>
Découverte	A partir de 2 jours	Stage de formation personnelle	Découvrir l'activité, ses aspects sportif, culturel et fédéral. Etre autonome en progression individuelle dans toute situation (obstacles et/ou équipements) ne présentant pas de difficultés et de dangers dus à l'eau (fort débit, siphon, drossage, rappel).
Perfectionnement Niveau 1	6 jours	Stage de formation personnelle	Etre autonome en progression individuelle dans toute situation (obstacles et/ou équipements) ne présentant pas de difficultés et de dangers dus à l'eau (fort débit, siphon, drossage, rappel). Savoir équiper dans les meilleures conditions possibles de sécurité des verticales à faible débit ; -ne dépassant pas une trentaine de mètres ; -pouvant s'équiper d'un seul tronçon ou en plusieurs tronçons séparés par de larges paliers confortables et sûrs ; -ne présentant pas de difficultés et de dangers dus à l'eau. Etre leader lors d'une sortie sportive dans un canyon à engagement limité (correspondant à la cotation maxi 3-M-II), tel que défini en annexe, avec des gens autonomes en progression dans ce type de canyon. Savoir organiser et gérer une sortie. Ce stage prépare également aux pré-requis du stage initiateur.
Perfectionnement Niveau 2	6 jours	Stage de formation personnelle	<i>La formation est basée sur le niveau « leader » du Manuel Technique de l'EFC</i> Etre autonome en progression individuelle. Savoir équiper. Savoir organiser et gérer une sortie. Ce stage prépare au monitorat.
Initiateur	7 jours	Stage qualifiant	Permettre l'acquisition des techniques de progression personnelle en équipement et encadrement en canyon de cotation 3-3-II maxi. Permettre de faire découvrir l'activité canyon dans le cadre d'un club ou de toute autre structure fédérale. C'est le premier niveau permettant l'encadrement.
Moniteur	6 jours	Stage qualifiant	Permettre l'acquisition de l'autonomie en progression personnelle, en équipement et encadrement avec tous publics et en tous canyons (hors haut niveau). Favoriser la capacité à participer à la gestion de la discipline en tenant compte notamment des problématiques environnementales et des différents usages des sites de pratique.
Module Environnement	2 jours	Stage de formation	Permettre l'acquisition nécessaire à la prise en compte de la dimension environnementale dans la pratique et la gestion des sites de pratique.
Instructeur	En 4 étapes dont un stage de formation de 6 jours	Formation qualifiante	Permettre l'acquisition des compétences nécessaires pour être cadre formateur de formateurs et participer à la gestion de projet. L'instructeur doit pouvoir : - s'investir durablement dans le développement et la gestion de l'activité au sein des structures fédérales, - faire progresser la technique et les technologies, - participer à la dynamique de la Commission canyon en sa qualité de cadre référent. - détecter de nouveaux cadres susceptibles de s'impliquer dans la Commission.
A.D.E (actions diverses d'enseignement)	Libre	Stage à thème	Connaissances spécifiques d'un thème ou de techniques liées à l'activité.
Haut Niveau	5 jours	Stage formation personnelle	Technique de progression en canyon de haute technicité.

CONDITIONS D'INSCRIPTION DES STAGIAIRES

Ce point ne concerne pas les inscriptions au stage *Instructeur*.

Pour tous les stages, le dossier d'inscription doit être complet pour que l'inscription puisse être enregistrée.

Pour les stages A.D.E (Actions Diverses d'Enseignement), les conditions d'inscription des stagiaires sont fixées par chaque organisateur.

Pour les stages nationaux (organisation administrative et financière par l'EFC / FFS) :

- ☞ Les stagiaires devront, quel que soit le type de stage, utiliser les formulaires d'inscription distribués par l'EFC
- ☞ Les stagiaires devront renvoyer leur dossier d'inscription complet au secrétariat des stages de l'EFC, 1 mois au plus tard avant le début du stage.

Pour les stages organisés par un CDS ou un CSR, les modalités sont fixées par la structure organisatrice

CURSUS INITIATEUR

Déroulement pratique de la formation :

Dans le cas d'un stage de sept jours regroupant le module tests techniques (2 jours) et le stage évaluation / formation (5 jours) :

- ✓ Le candidat n'ayant pas validé ses tests techniques à l'issue des deux jours, sera orienté sur un programme perfectionnement avec comme objectif d'essayer de valider les tests en fin de stage.
- ✓ Les candidats ayant réussi leurs tests, poursuivent le stage en vue d'obtention du brevet fédéral. En cas d'échec au stage examen, les tests techniques restent acquis pour une durée de deux années.

Equivalence – Allègement :

Un fédéré FFS, ayant obtenu son brevet d'initiateur canyon FFME peut obtenir le brevet d'initiateur *Fédéral de Canyon FFS*, après avoir rempli les formalités administratives demandées par le secrétariat des stages.

Un fédéré FFS, ayant obtenu son brevet Initiateur canyon CAF peut obtenir le brevet d'*Initiateur Fédéral de Canyon FFS*, après avoir rempli les formalités administratives demandées par le secrétariat des stages.

CURSUS MONITEUR

L'examen moniteur est organisé sous forme de modules, la durée totale est de 8 jours : 6 jours stage moniteur, 2 jours module environnement.

Equivalence – Allègement :

Les personnes ayant obtenu un avis favorable à l'issue d'une Préformation Moniteur FFME ou ayant obtenu le brevet de Moniteur Spéléologie EFS peuvent accéder directement au stage moniteur EFC

Dans tous ces cas, la dispense de suivi du stage initiateur canyon pour accéder au stage moniteur canyon ne permet pas de bénéficier des prérogatives fédérales de l'initiateur canyon.

Un fédéré FFS, ayant obtenu son brevet moniteur canyon FFME peut obtenir le brevet de *Moniteur Fédéral de Canyon FFS*, après avoir rempli les formalités administratives demandées par le secrétariat des stages.

Un Breveté d'état possédant la qualification professionnelle canyon et fédéré FFS peut obtenir le brevet de *Moniteur Fédéral de Canyon FFS* après avoir rempli les formalités administratives demandées par le secrétariat des stages et encadré un des stages de formation de notre structure.

CURSUS INSTRUCTEUR

Le cursus instructeur est obligatoirement organisé par la Direction Nationale de l'EFC.

PREROGATIVES DU BREVETE DANS LES STAGES DE L'EFC

L'Initiateur :

- Le brevet d'initiateur valide les compétences qui permettent d'encadrer, dans les meilleures conditions possibles de sécurité, un groupe de personnes mineures et/ou majeurs dans le cadre d'une séance d'initiation dans un canyon de cotation maximum 3-3-II. La taille du groupe devra être de six personnes maximum. En aucun cas un initiateur ne doit rabouter des cordes pour équiper une verticale.
- Il est cadre de club.
- Il est cadre dans les stages de formation de niveaux techniques inférieurs ou équivalents à l'Initiateur.
- Il peut assister un moniteur dans tout autre canyon.

Le Moniteur :

- Le brevet de moniteur valide les compétences qui permettent d'encadrer ou de former, dans les meilleures conditions possibles de sécurité, un groupe de personnes, dans tous canyons et quelques soit le public.
- Il est cadre de club.
- Il est cadre dans les stages de formation de niveaux techniques inférieurs ou équivalents ou moniteur.

L'Instructeur :

- Le brevet d'instructeur valide les compétences qui permettent d'être formateur de cadres fédéraux et/ou de formateurs.
 - Il est le référent pédagogique des stages diplômant organisés par la Commission canyon.
 - Il est cadre dans tous les stages de formation.
 - Il est cadre de club.
-

ORGANISATEURS

Le calendrier :

Le calendrier des stages est étudié et mis en place en amont et au moment des *Journées d'Etudes* organisées à l'automne de l'année précédente.

Ce calendrier présente deux types de stages :

- ☞ Les stages gérés **administrativement** par l'EFC / FFS que l'on appelle « stages nationaux ».
- ☞ Les stages gérés **administrativement** par les CDS ou CSR que l'on appelle « stages décentralisés ».

Ces deux types de stages restent ouverts à l'ensemble des candidats sans restriction de leur origine géographique (sous réserve de remplir les conditions d'accès au stage).

Organisation administrative :

A partir de janvier 2007, année considérée comme expérimentale, la gestion comptable de tous les stages figurant au calendrier des stages, qu'ils soient dits "stages nationaux" ou "stages décentralisés", est centralisée au niveau de l'EFC. Le Trésorier de la Commission canyon étant l'interlocuteur des organisateurs.

Seules les régions décentralisées (Lisper et Midi Pyrenées) peuvent continuer d'assumer la gestion comptable des stages qu'elles organisent.

A l'issue de la saison des stages et lors des Journées d'étude 2007, un bilan sera effectué et cette mesure éventuellement reconduite.

Les stages dont l'organisation s'effectue à l'étranger feront l'objet d'une étude particulière. Les responsables de stages donneront avant le stage toutes les garanties nécessaires au bon fonctionnement de ce dernier (pédagogie, financier etc .) Après le stage un compte rendu détaillé sera transmis par le responsable.

Lors de la mise en place du calendrier des stages annuels, une attention particulière sera portée pour éviter que deux stages de même niveau soient organisés à des dates identiques. Afin de palier à d'éventuels problèmes d'organisation, la direction de l'E.F.C. pourra prendre les décisions nécessaires pour assurer la viabilité de ces derniers (fusion, annulation d'un des stages, etc. ...)

Organisation logistique :

Tout doit être mis en œuvre par le responsable du stage pour permettre aux stagiaires de vivre confortablement leur stage. Pour cela les organisateurs devront veiller à :

- Un hébergement en chambres ou en dortoirs (pas plus de 10 personnes par dortoir)
- Un couchage de qualité (favorisant la récupération des stagiaires et des cadres)
- Des sanitaires en conséquence
- Une salle spécifique où il est possible de se réunir pour les cours du soir, les débriefings,...(présence éventuelle d'un tableau blanc, télévision, magnétoscope, rétro ou vidéo projecteur...)
- Un endroit dédié au stockage, au nettoyage et au séchage du matériel
- La confection de paniers repas pour les repas du midi

Tous les stages : *A.D.E*, Découverte, Perfectionnement 1 et 2, et Initiateur peuvent être, soit des stages nationaux, soit des stages décentralisés labellisés EFC.

Dans le cadre d'un stage décentralisé, la personne organisatrice représentant le CDS ou le CSR n'est pas obligatoirement une personne brevetée. Un courrier est transmis au Président du CDS / CSR afin de l'informer de l'organisation du stage et des modalités administratives et financières dont il a la charge.

L'EFC / FFS, qui délivre l'agrément de ce type de stage a pour rôle de vérifier la composition de l'équipe d'encadrement. Le responsable pédagogique du stage représentant l'EFC / FFS est garant du programme pédagogique et du bon déroulement de celui-ci.

L'EFC / FFS garde la maîtrise de la délivrance du brevet d'Initiateur.

Un club ou un individuel ne peut en aucun cas être l'*Organisateur Administratif ou le gestionnaire financier* d'un stage agréé par l'EFC.

Chaque responsable de stage reçoit le « *Dossier Administratif du Responsable de Stage* » qui indique la procédure administrative à suivre ainsi que les formulaires à utiliser.

Tous les stages qui apparaissent au calendrier font obligatoirement l'objet d'une demande d'agrément adressée deux mois avant le début du stage au secrétariat des stages avec les pièces indiquées dans *le Dossier Administratif du Responsable de Stage*.

Chaque responsable de stage reçoit un avis d'agrément. Si l'avis est favorable, un numéro d'agrément est attribué au stage et porté sur tous les documents en rapport avec celui-ci .

Nombres de stagiaires : pour les stages qualifiant, le nombre idéal de stagiaire est compris entre 6 et 16.

Annulation de stage :

Cette décision doit être prise selon les modalités suivantes :

- ☞ Pour tous les stages agréés, la décision de maintien ou d'annulation doit respecter un délai maximum de 30 jours avant le début du stage. Si le taux de remplissage est inférieur à 4 personnes, le responsable national des stages se réserve le droit d'annuler celui-ci.
- ☞ En cas de faible remplissage, entre 4 et 6 stagiaires, dans les dix jours précédents l'échéance mentionnée ci-dessus, le secrétariat des stages contacte le responsable national des stages ou un autre membre de la direction national, afin que celui-ci et l'organisateur du stage prennent la décision de maintenir ou non le stage.

Si un responsable de stage ne peut assurer l'organisation de son stage pour d'autres raisons que celles citées ci-dessus, il doit la confier à son suppléant (cf chapitre « composition des équipes d'encadrement »).

Gestion financière :

Toute opération financière en rapport avec le stage doit être justifiée par une facture. Seuls les frais d'usure du matériel consommable et le remboursement des frais de déplacements en voiture sont justifiés par la feuille de frais dûment complétée et signée par le bénéficiaire.

Une opération non justifiée ne sera pas remboursée.

La gestion financière des stages nationaux et centralisés est entièrement assurée par l'EFC.

- ☞ Pour les stages Initiateurs et Moniteurs nationaux :
 - ☐ Les tarifs fédéraux en vigueur sont appliqués.
- ☞ Pour les stages initiateurs (stages à organisation décentralisée), A.D.E., Découverte, SFP1 et SFP2 :
 - ☐ Les tarifs proposés aux stagiaires peuvent être inférieurs aux tarifs fédéraux en vigueur.

Les tarifs fédéraux sont indiqués dans *le Dossier Administratif du Responsable de Stage*.

En aucun cas, le prix d'un stage agréé ne peut être supérieur au tarif fédéral en vigueur, sauf cas exceptionnels devant faire l'objet d'un accord préalable de la direction nationale de l'EFC. Si tel est le cas, le surcoût du stage devra être obligatoirement mentionné de façon très claire, sur l'ensemble des documents concernant le stage.

Une aide de l'E.F.C. lors du « module d'encadrement » lors des stages diplômants Initiateur/Moniteur est accordée au titre de 10 euros par stagiaires pour les deux jours.

Concernant les stages à l'étranger, en Corse ou dans les DOM – TOM :

- ☞ Une participation pour le voyage peut être demandée aux cadres.
- ☞ Le stagiaire doit être informé de façon très claire que le coût du voyage n'est pas compris dans le prix indiqué.

Formation continue :

- ☞ Les stagiaires en « formation continue » doivent fournir une prise en charge de l'organisme payeur et un chèque de caution de la valeur du coût du stage au tarif fédéral. Ce chèque est renvoyé au stagiaire, dès que l'organisme payeur a réglé la formation du stagiaire.

Organisation technique pédagogique :

Le *Référentiel des Stages* est le document officiel de l'EFC, en ce qui concerne le contenu des différentes formations. Il doit être respecté.

Un soin particulier doit être apporté à la préparation du stage, de ce fait les sites doivent être reconnus assez longtemps à l'avance afin de s'assurer qu'ils présentent les caractéristiques correspondant aux objectifs pédagogiques.

Cette recommandation s'applique d'autant plus sur les tests techniques en falaises et le parcours d'eaux vives.

Tous les stages de notre structure doivent être réalisés dans un souci de sécurité et de respect de la réglementation. (barrage, arrêté d'interdiction ...).

Le module 3 du stage initiateur et moniteur doit être organisé avec la présence d'un public support spécifique. En aucun cas les stagiaires suivant le formation ne pourront jouer le rôle de « cobayes ».

Si l'option « public support » est choisi à partir d'un stage E.F.C :

- Le niveau du stage du public support pour un stage initiateur ne doit pas être d'un niveau supérieur à un stage Découverte. Le public ne doit pas être autonome en progression. Il est souhaitable que ce public support puisse participer aux 2 journées d'encadrement.
- Le niveau du stage du public support pour un stage moniteur ne doit pas être d'un niveau supérieur à un stage SPF1. Le public doit être autonome en progression. Le public support doit pouvoir bénéficier d'un programme de formation adapté établissant une progression pédagogique..

Composition des équipes d'encadrement :

Dans tous les cas l'équipe de cadre doit être composée d'un responsable de stage et d'un responsable suppléant. Ce dernier garantit l'organisation et le bon déroulement du stage en cas de désistement ou d'indisponibilité du responsable initial.

Jusqu'en 2008 un des membres de l'équipe d'encadrement au minimum doit avoir suivi les journées de formation continue-. A partir de 2009 tous les cadres de stages devront avoir suivi au moins 1 cycle de 2 journées de formation dans les 4 ans.

Le responsable du stage doit avant le stage contacter le responsable national des stages afin de connaître les éventuelles informations à communiquer aux stagiaires. Pendant ce stage il est chargé de faire le lien entre l'équipe de cadres, les stagiaires et l'EFC. Il est également chargé de présenter l'EFC et les possibilités pour les stagiaires de s'y investir.

Les stages qualifiants doivent obligatoirement compter un Instructeur dans leur équipe d'encadrement. IL est le « référent pédagogique ». Lors du stage il est plus particulièrement chargé du respect du référentiel des formations.

Evaluation des stagiaires et organisation :

Sur l'ensemble des stages qualifiants, doivent être obligatoirement prévus :

☞ Avant le stage :

- ☐ Une réunion de préparation au stage pour les cadres où l'ensemble des outils pédagogiques seront mis en place. Pour ce faire, l'ensemble de l'équipe de cadres doit être présente une demi-journée avant le début du stage ou la veille de celui-ci.

☞ Pendant le stage :

- ☐ Un débriefing quotidien de la journée en présence de l'ensemble des stagiaires où les points positifs et négatifs seront exposés.
- ☐ Un débriefing cadres doit être réalisés au cours des différentes soirées.

Evaluation des stagiaires :

A l'issue de chaque module d'évaluation, le stagiaire sera reçu **individuellement** pour se voir notifier et expliquer la réussite ou l'échec de son module. Il en sera de même pour la fin du stage. Le livret de formation doit être utilisé pour faciliter ces rendez vous avec les stagiaires.